



RAPPORT ROCHE ET LES SUIVIS À EN FAIRE (suite)

Suite de la capsule de mai sur le suivi relativement au rapport Roche.

L'état de la bande riveraine de protection du lac.

Constats

Quatre côtes ont été données :

Côte 1 - 14 propriétés (19 % des propriétés évaluées)

Bande riveraine : strates de végétations complètes (arbres, arbustes et plantes herbacées) très bien implantées, bons aménagements de sentier sinueux qui limitent le délavement des sols, stabilisation des berges.

Côte 2* et 2 - 38 propriétés (53 % des propriétés évaluées)

Bande riveraine composée de plus de 50% de végétations complètes (arbres, arbustes et plantes herbacées), moins de 50% de surface gazonnées. Les aménagements de sentier et pentes limitent le délavement des sols, stabilisation des berges avec plus de 50% de plantation.

Côte 3 - 10 propriétés (14 % des propriétés évaluées)

Bande riveraine composée de moins de 50% de végétations complètes (arbres, arbustes et plantes herbacées), plus de 50% de surface gazonnées. Les aménagements de sentier et pentes représentent un potentiel de délavement des sols.

Côte 4 - 10 propriétés (14 % des propriétés évaluées)

Bande riveraine composée de peu de végétations complètes (arbres, arbustes et plantes herbacées), larges surfaces gazonnées, les aménagements de sentier et pentes accélèrent le délavement des sols.

Suivi sur l'état de la bande riveraine de protection du lac

Au cours des dernières années, l'Association a participé à la distribution d'arbres et arbustes organisé par la ville et par des associations de bénévoles. Avec plus de succès au début, l'enthousiasme des membres s'est réduit la dernière année. Beaucoup des pousses distribuées, très jeunes, ont passé difficilement l'étape de la transplantation surtout après l'assaut des chevreuils. Devant des succès plutôt décourageants, beaucoup ne semblent plus aussi intéressés à ces distributions d'arbres et arbustes.

L'Association envisage de vérifier la possibilité de se procurer des arbustes plus matures (à coût supérieur). L'achat de groupe pourrait être une alternative, c'est pourquoi nous procéderons à une évaluation de l'intérêt et du budget que les membres sont prêts à allouer à ce projet. En même temps, nous pourrions évaluer l'intérêt de certains membres à retenir les services de conseillers en aménagement paysagiste. La naturalisation des berges peut aussi se faire en améliorant l'aspect esthétique du terrain de chacun.

L'état du bassin de drainage autour du lac

Le rapport Roche fait une analyse de la situation sur la situation des systèmes de traitement des eaux usées et l'état de la bande riveraine de chaque propriété évaluée. Cependant, ce rapport n'apporte pas de précision sur le **bassin de drainage dans son ensemble** et son apport en phosphate au lac. C'est un dossier à développer dans un futur rapproché.

Une autre source de pollution provient des réseaux de drainage relié aux chemins publics et autres ruisseaux intermittents autour du lac. Ces apports en phosphate (passant sur certains propriétés privées) doivent être analysés et des interventions identifiées. L'étude de Lapalme vise à compléter le portrait des sources d'apport de phosphate dans le lac. Les résultats de ces analyses seront partagés avec les membres de l'Association lors de l'assemblée annuelle.

Nous vous attendons en grand nombre pour l'assemblée générale samedi le 23 juin à la chapelle du lac à 10h00.

Vincent Drouin
Président du comité d'environnement de
l'Association des résidents du 7e Lac